

**Congrès de Montpellier– Séance d’ouverture**  
**Allocution**  
**de M. Albert MAHE, président de la Fédération des Sem**

Madame la Maire de Montpellier,  
Monsieur le Président du conseil général de l’Hérault,  
Monsieur le Président du conseil régional de Languedoc-Roussillon,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers Amis,

Je suis particulièrement heureux d’ouvrir le 39<sup>ème</sup> congrès national des Sem. Au nom du conseil d’administration de la Fédération, je veux souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à Montpellier et vous dire simplement ma joie de vous retrouver pour ces trois journées de débats et de convivialité.

L’organisation d’un congrès est un travail d’équipe. En votre nom, je veux remercier les partenaires locaux qui ont secondé la Fédération pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles : la Ville et la Communauté d’agglomération de Montpellier, le Département de l’Hérault et la Région Languedoc-Roussillon.

Permettez-moi de saluer ensuite le concours de la Caisse des dépôts, de DEXIA et des Caisses d’épargne qui réaffirment leur confiance et leur soutien au mouvement Sem. A leurs côtés, trois partenaires de la Fédération et des Sem : SOCOTEC, la Caisse de garantie du logement locatif social, et l’IPSEC.

Et sur le salon du développement local, carrefour des échanges et de la convivialité, une centaine d’entreprises sont venues à votre rencontre ainsi que les Sem du Languedoc-Roussillon et les 10 associations régionales de Sem rassemblées dans leur « village ». Je les en remercie chaleureusement.

J’ajoute que cette année, pour la première fois, un programme d’ateliers professionnels se déroule au cœur du salon, toute la journée, sur le « Forum » du salon, dans la salle Tibériade.

Je remercie également les Sem du Languedoc-Roussillon qui, sous la houlette du président de leur association régionale, André VEZHINET, n'ont pas ménagé leurs efforts pour réussir ce rendez-vous auquel, cette année encore, vous êtes venus très nombreux : 350 Sem représentées, 1500 congressistes au total.

Je suis toujours impressionné de voir notre mouvement, ainsi rassemblé, dans ce qu'il a d'unique, sa **diversité et sa vitalité** à l'image, d'ailleurs, de la région qui nous accueille.

**La diversité.** Le mouvement Sem compose une mosaïque de 40 métiers différents, autant de cultures professionnelles, presque autant de clubs dans la Fédération et d'ateliers pendant notre congrès. Il brasse des hommes et des femmes venus de tous les coins de France - même celle du grand large, de la Réunion aux îles de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie.

Quand aux familles politiques des élus présidents de Sem, elles sont aussi variées que les itinéraires professionnels de nos directeurs. Vers notre congrès comme, tout au long de l'année, à la Fédération, confluent toutes ces différences qui font du mouvement Sem une communauté très singulière mais aussi, chose étonnante pour les néophytes, très solidaire !

**La vitalité.** Un chiffre en donne la mesure : 180 projets de Sem, dans les domaines du tourisme – la moitié des projets et des créations depuis plusieurs années - , de l'immobilier d'entreprise, de la santé, des aéroports, de l'énergie, des déchets.

L'activité des Sem progresse et se diversifie depuis plusieurs années. Une Sem sur dix a moins de 5 ans ! Cent dix sociétés nouvelles sont nées depuis janvier 2000, beaucoup de la transformation de structures existantes (régies ou associations) jugées impropres à une gestion dynamique et rigoureuse du service public mais aussi, et de plus en plus, d'une volonté politique déterminée de soutenir le développement économique par des équipements et des services dédiés aux entreprises.

Si les Sem ont le vent en poupe aujourd'hui, c'est parce qu'elles mettent dans les mains des élus **deux atouts** qu'ils trouvent rarement réunis dans leurs propres services ou sur le marché : **la maîtrise des décisions stratégiques et la souplesse dans l'action.**

C'est parce qu'elles permettent aux élus locaux d'agir plus vite et mieux qu'ils ont besoin des Sem pour réussir la décentralisation car la décentralisation est d'abord un pari sur la performance de l'action publique au service de nos concitoyens et l'économie mixte, l'un des moyens de le gagner.

Quels sont les enjeux de ce 39ème congrès ?

- d'abord, car je crois que c'est primordial, donner à chacune et à chacun d'entre vous, par la joie de se retrouver et de partager, un plein d'énergie et de confiance
- ensuite, nous attendons de ce congrès qu'il fixe un cap et une ambition collective pour le futur.

Nous allons débattre pendant trois jours autour d'un thème qui est en même temps une question posée au mouvement Sem dans son ensemble : « **Attractivité et cohésion des territoires. La différence Sem** ».

**Les valeurs auxquelles nous croyons, les valeurs qui donnent un sens à notre action, ce qui fonde notre désir d'agir et de vivre ensemble, voilà ce qui est au centre de notre congrès.**

Qu'est-ce que « la différence Sem », dans un paysage que le droit de la concurrence tend, irrésistiblement, à uniformiser ?

C'est une question, je le sais, qui taraude beaucoup d'entre nous.

Car si l'économie mixte, parmi toutes les solutions offertes aux collectivités territoriales pour gérer leurs services publics et leurs politiques de développement, n'apporte pas de valeur ajoutée, si une Sem est une entreprise comme une autre et si ses dirigeants la considèrent comme telle, si, dans la boîte à outils de l'élu, la Sem n'apparaît pas, de façon claire et nette, comme une somme d'avantages justifiant l'engagement de la collectivité, alors ma conviction est que les Sem ont un riche passé derrière elles et pas d'avenir.

Au lendemain d'une réforme qui a fait basculer l'aménagement public dans le champ de la concurrence, une réforme que nous avons négociée, dans tous ses détails mais sans l'avoir voulue, il est indispensable d'ouvrir ce débat.

Les Sem sont aujourd'hui confrontées directement à la concurrence, dans tous leurs métiers. Pour le plus grand nombre d'ailleurs, celles qui interviennent dans le secteur des services, il n'est pas un contrat qu'elles n'aient gagné au terme d'une compétition, parfois très dure lorsque les grands groupes sont en lice.

C'est une réalité que nous devons regarder en face, avec pragmatisme.

Je me contenterai de dire, brièvement, trois choses qui me tiennent à cœur sur ce sujet, en quelque sorte : ma contribution au débat.

Le fait que les Sem soient toutes dans le champ de la concurrence n'enlève rien, au contraire, à leur identité d'entreprise publique locale. **La vocation d'une Sem, c'est d'entreprendre pour un territoire.** Une Sem, ça ne se délocalise pas, ça ne se vend pas pour réaliser une plus-value.

Cela ne signifie pas que les limites du territoire où elle travaille sont comme des remparts : il est légitime qu'une entreprise – et une Sem en est une, pleinement – propose son savoir-faire partout où les besoins s'expriment, surtout elle est mise en compétition par ses propres actionnaires.

De plus en plus de Sem le font. Mais attention : ce n'est pas le droit de la concurrence qui risque de « banaliser » l'économie mixte, comme certains le redoutent, mais nos propres comportements. Prendre le risque de la compétition, d'accord ! Mais alors, jouons la carte de la coopération et explorons ensemble toutes les solutions pour renforcer les solidarités et les complémentarités de réseau.

J'entends encore, en 2005, des élus, des directeurs, qui dénoncent comme un échec fatal à l'économie mixte l'ouverture de toutes ses missions à la concurrence. En toute amitié, je veux leur dire qu'ils se trompent de combat, et de siècle.

Notre combat d'aujourd'hui, c'est de dénoncer la concurrence quand elle est inégale et faussée comme la Fédération s'apprête à le faire, à Bruxelles, au nom des Sem du secteur de l'énergie, notre combat d'aujourd'hui c'est de travailler avec le secteur privé dans son ensemble pour développer des partenariats intelligents et durables, notre combat d'aujourd'hui c'est d'obtenir que les concurrents des Sem soient strictement soumis aux mêmes obligations, **notre combat d'aujourd'hui c'est de garantir aux élus locaux une réelle liberté de choix entre les diverses solutions qui sont à leur disposition.**

D'un autre côté, j'entends parfois que, tout ce qu'attendraient les élus d'une Sem, est d'être performante dans son métier. Comme élu d'une grande agglomération, je pense être un peu plus exigeant que cela à l'égard de nos Sem. Le professionnalisme est le minimum requis et, si la collectivité a choisi la Sem, sa Sem, c'est parce qu'elle en attend plus qu'un délégataire ou d'un aménageur privés, l'un et l'autre compétent. Ce que nous voulons est que nos Sem participent à notre stratégie de développement de l'agglomération, qu'elles donnent à la collectivité un supplément de créativité et d'efficacité dans la mise en œuvre de ses projets.

J'ai évoqué à l'instant la question de **la liberté de choix des élus locaux** entre les solutions existant dans leur boîte à outils. Il est évident que le droit européen, tout en respectant en principe cette liberté, tend en réalité à la réduire à un système donnant au prix du service une valeur absolue. Or s'il est un domaine où le prix est un critère relatif c'est bien celui du service public dont les utilisateurs sont autant des clients que des citoyens. Nous savons bien que veiller à cette liberté c'est assurer l'avenir de l'économie mixte : mais comment faire alors que nous sentons tous la formidable pression du marché ?

Il y a selon moi trois façons d'agir.

La première est, tout simplement, d'aller à la source : le droit communautaire et d'inverser peu à peu la hiérarchie de ses normes. Autrement dit, de placer les services d'intérêt général au même plan que le droit de la concurrence. Beaucoup de forces agissent en ce sens en Europe, et la Fédération des Sem est parmi elles.

La deuxième consiste à s'assurer que les procédures de mise en concurrence laissent à la collectivité une réelle marge de négociation directe avec les candidats : c'est aujourd'hui le cas de la loi Sapin comme du futur décret réglementant la passation des concessions d'aménagement.

La troisième est de créer de nouveaux outils pour les élus locaux en s'inspirant de ce que font les collectivités territoriales des 24 autres Etats-Membres de l'Union européenne. La Fédération propose, depuis plusieurs années, de faire sauter les verrous qui interdisent aux collectivités locales françaises, soit d'être les seuls actionnaires de sociétés publiques, soit d'être les actionnaires minoritaires de sociétés ayant une mission d'intérêt général.

Lors du débat au Parlement sur la réforme des concessions d'aménagement, tous les groupes politiques ont plaidé pour la création de « sociétés publiques locales ». Il ne s'agit pas de remplacer les Sem mais de donner aux collectivités plus de souplesse dans la composition du capital de leurs sociétés. Nous aurons l'occasion d'en débattre pendant ces trois jours.

Mes Cher Amis,

Je vous souhaite de tout cœur un excellent congrès, riche de débats et de partage. Il n'est pas de meilleure terre que celle qui nous accueille pour y parvenir.